

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 avril 2025

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2716

présenté par
M. Naegelen

à l'amendement n° 512 de M. Taupiac

APRÈS L'ARTICLE 14

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Au début de l'alinéa 4, substituer au mot :

« Identifier »,

le mot :

« Détecter ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.